

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 29/11/2024

SEGUR DE LA SANTÉ

En 2024, l'ARS Bretagne mobilise plus de 100 millions d'euros pour la modernisation du système de santé

Mercredi 20 novembre 2024, l'ARS Bretagne a rassemblé les acteurs de la santé et les représentants des collectivités et préfectures, dans le cadre du comité régional d'investissement Ségur. L'occasion de passer en revue les accompagnements financiers "validés" ces derniers mois tant sur le volet sanitaire (investissements courants, restauration des capacités financières et investissements structurants) que sur le volet médico-social (investissements structurants, aides complémentaires et développement des tiers lieux). Autant de projets permettant d'assurer une modernisation ambitieuse de l'offre santé en Bretagne. Revue de détails...

Volet sanitaire

Investissements du quotidien : 10,81 millions d'euros en 2024

Le Ségur de la santé permet un effort majeur et inédit pour soutenir et faciliter les investissements courants des établissements. Ces crédits visent à améliorer rapidement et significativement le fonctionnement des services au quotidien (équipements hôteliers, logistiques, informatiques, réalisation de petites rénovations ou de travaux légers). Ils sont accordés en priorité aux établissements qui présentent le plus de difficultés à assurer ces investissements "du quotidien".

En 2024, l'ARS Bretagne mobilise ainsi **10,81 millions d'euros**. Elle profite à tous les établissements de santé, quel que soit leur activité ou leur statut, public ou privé. Cette nouvelle enveloppe porte à près de **70 millions d'euros les aides attribués dans ce cadre depuis 2021**. En 2025, l'ARS Bretagne devrait être en mesure de renouveler le dispositif à hauteur de 5,5 millions d'euros.

Restauration des capacités financières : 32 millions supplémentaires en 2024

Le Ségur de la santé prévoit aussi des aides en vue de la restauration des capacités financières des établissements ; une manière de consolider leurs comptes. Dans ce cadre, l'enveloppe 2024 atteint 32 millions d'euros et porte ainsi à 147 millions les aides versées depuis 2021.

Contact presse

Direction de cabinet

Département communication

Investissements structurants : plus de 50 millions en 2024

L'Agence a validé le double projet du **centre hospitalier de Cornouaille Quimper Concarneau, aidé à hauteur de 18,9 millions d'euros.**

Il vient compléter ceux, d'ores et déjà validés en début d'année :

- EPSM du Morbihan à Saint-Avé (6 millions pour le bâtiment admission et la requalification du site) ;
- EPSM Charcot de Caudan (11,9 millions d'euros pour le développement du pôle ambulatoire lorientais et la reconstruction de 4 unités sur Caudan) ;
- Centre hospitalier Guillaume Régnier (15 millions d'euros pour la mise aux normes des unités d'hospitalisation avec la construction de 80 places, la réhabilitation d'un bâtiment existant en centre culturel et la création de 40 lits d'accueil et d'orientation).

Sur l'année 2024, ce sont ainsi plus 50 millions d'euros d'aide à des projet structurants qui ont été attribués.

Parallèlement, **8 projets demeurent en cours d'instruction, ce à différents stades.**

Du fait de leur envergure et des montants à engager, des projets sont actuellement soumis à l'avis du Conseil national de l'investissement Ségur.

Ils concernent :

- le CHU de Rennes (phases 2 et 3) ;
- le Groupement hospitalier de Rance Emeraude ;
- le Groupement hospitalier Brocéliande atlantique.

Les autres projets sont quant à eux en cours d'instruction au niveau régional :

- Centre hospitalier de Redon Carentoir ;
- Centre hospitalier de Brocéliande ;
- Centre hospitalier de Saint-Brieuc ;
- Centre hospitalier de Lannion associé à la polyclinique du Trégor ;
- Centre hospitalier de Guingamp.

Eclairage sur les projets du centre hospitalier de Cornouaille (Quimper / Concarneau)

(62 millions d'euros dont 18,9 millions d'aide de l'ARS Bretagne)

Le premier projet concerne le site de Quimper (hôpital Laënnec)

Il prévoit :

- la restructuration et l'agrandissement du service des urgences, avec notamment la création d'une unité d'hospitalisation de courte durée et une amélioration sensible de l'ergonomie pour les patients, professionnels des urgences et les partenaires notamment les transporteurs sanitaires ;
- le regroupement et l'extension des surfaces dédiées aux consultations, hôpitaux de jour, explorations fonctionnelles ;
- l'amélioration et l'agrandissement des locaux dédiés aux prises en charge en cancérologie :
 - modernisation de l'hôpital de jour d'onco-hématologie avec augmentation du nombre de patients traités
 - regroupement du service de radiothérapie avec le bâtiment principal
 - construction d'un bunker supplémentaire pour l'installation d'un 4e accélérateur de particules
- la rénovation du hall d'accueil

Les études ont débuté et se poursuivront jusqu'à la pose de la première pierre programmée en 2028. La fin prévisionnelle des travaux est attendue pour 2029. Le coût global de l'opération est actuellement estimé à 48 millions d'euros.

Le second projet concerne le site de Concarneau (hôpital du Porzou)

Il prévoit :

- la rénovation des services d'hospitalisation, et la mise en place d'une médecine post-urgence
- la restructuration des consultations et du laboratoire
- le développement des activités d'hospitalisation de jour
- l'installation d'un scanner et d'une salle d'angiologie

La phase d'étude débutera en 2025 avec l'objectif de la pose de la première pierre pour 2027 et une livraison en 2028.

Volet médico-social

Investissements structurants et aides complémentaires : 8,5 millions d'euros en 2024

En 2024, l'ARS Bretagne a attribué 2,7 millions d'euros aux établissements médico-sociaux pour accompagner des projets immobiliers structurants. Cette enveloppe concerne trois projets :

- Restructuration et réhabilitation de 30 chambres à l'EHPAD les jardins anglais du centre hospitalier de Dinan (aide de 420 000 euros)
- Restructuration extension de l'EHPAD du centre hospitalier de St Renan (aide de 590 000 euros)
- Restructuration extension de l'EHPAD Saint-Michel de Liffré (aide de 1 740 000 euros)

Des projets morbihannais, encore à l'étude, pourraient compléter ce programme.

Entre 2021 et 2023, l'ARS Bretagne avait déjà attribué 54,2 millions d'euros dans ce cadre.

Dans tous les cas, les décisions d'aide à l'investissement concernant le secteur médico-social sont prises en concertation avec les Conseils départementaux qui assurent un co-financement indispensable.

Parallèlement, dans le contexte inflationniste entraînant la hausse du coût des travaux et des taux d'intérêt, l'ARS Bretagne, en lien avec les Conseil départementaux, attribue des aides complémentaires aux établissements engagés dans des projets immobiliers importants. **En 2024, huit opérations sont ainsi sécurisées pour un total de 5,8 millions :**

- Reconstruction de l'EHPAD Monseigneur Bouché de Rostrenen, 1 million d'euros
- Reconstruction extension de l'EHPAD du Leff / Guy Marros à Chatelaudren-Plougat, 508 746 euros
- Restructuration de l'EHPAD Anatole Le Braz/Paul le Flem, 600 000 euros
- Reconstruction du centre René Fortin de Brest, 1 000 000

- Reconstruction (+ création de 26 lits) de l'EHPAD les Champ bleus à Vezin le Coquet, 100 000 euros
- Reconstruction (+ création de 25 lits) de l'EHPAD le Marégo à Languidic, 1 000 000 euros
- Reconstruction (+ création de 20 lits) de l'EHPAD Louis Onorati à Bubry, 1 100 000 euros
- Reconstruction (+ création de 16 lits) de l'EHPAD Le Coutaller de Lanester, 500 000 euros

Développement des tiers lieux : 196 000 euros pour un total de huit projets en 2024

Le Ségur de la santé prévoit le développement des tiers lieux en EHPAD. En 2024, huit nouveaux dossiers ont été sélectionnés et bénéficient du soutien financier de l'ARS Bretagne (196 000 € au total).

- EHPAD la Vallée verte de Callac, 30 000 euros
- EHPAD Le Gall de Plestin les Grèves, 19 284 euros
- EHPAD Kerampir de Bohars, 22 067 euros
- EHPAD An Elorn de Landerneau, 10 576 euros
- EHPAD de Lesneven, 25 624 euros
- EHPAD de la Sainte-Famille Argentré du Plessis, 30 000 euros
- EHPAD Loysance de Val-Couesnon, 28 202 euros
- EHPAD Maison Sainte-Marie de Hennebont, 30 000 euros

Depuis 2021, ce sont ainsi 20 projets de Tiers lieux qui ont bénéficié de l'accompagnement financier de l'ARS Bretagne.

Eclairage sur le Tiers lieu "Radio Plestin", le projet de l'EHPAD Le Gall de Plestin les Grèves

Pour ouvrir l'établissement sur la ville et sur ses habitants, l'EHPAD a mis sur pied "Radio Plestin" et installé un studio d'enregistrement en son sein. Ce dernier, accessible aux résidents, aux seniors de la commune mais aussi à l'ensemble de la population, devient un lieu de rencontre physique, numérique et intergénérationnel. Il crée ainsi un nouvel univers au sein de l'EHPAD, original, spécifique et audacieux. En effet, Radio Plestin intègre pleinement les résidents à la vie de la cité et les familiarise à l'utilisation des nouveaux outils numériques.

Définition : un tiers lieu ?

Un tiers-lieu est un lieu inspirant et stimulant pour les résidents d'un l'EHPAD ou d'une résidence autonomie, une "place du village" qui fait entrer dans l'établissement des personnes et des activités inédites : couture, maraîchage, gym douce ou théâtre, café associatif, échanges de services... Il répond aussi aux besoins d'animation de la vie locale du territoire. Le principe est simple : chercher des partenaires locaux et imaginer ensemble un lieu, dans l'enceinte de l'établissement, qui soit librement accessible aux résidents comme aux habitants des environs et qui permette les échanges, les rencontres, les animations entre personnes de tous âges.

Le comité régional d'investissement Ségur

Le comité régional d'investissement du Ségur (CRIS) a été installé en octobre 2021. Il réunit, autour de l'ARS Bretagne, les représentants des fédérations hospitalières et médico-sociales, des instances de la démocratie en santé, des conseils départementaux et des préfetures et du Conseil régional. Deux fois an, cette instance dresse l'état des lieux des projets en cours et précise l'évolution de leur instruction.